



« PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE DANS LE DOMAINE DE L'EAU »

Plaidoyer auprès de la communauté internationale, valorisation des savoir-faire français et échanges

31 juillet 2018

1. UNE VOLONTÉ POLITIQUE FRANÇAISE AU PLUS HAUT NIVEAU

La deuxième phase de la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020), la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 9 août 2016 et la création de l'Agence française pour la biodiversité ont souligné l'engagement politique français en faveur de la préservation de la biodiversité. L'année 2018 prévoit le lancement d'Agences régionales œuvrant pour la reconquête de la biodiversité dans les territoires et l'élaboration du Plan Biodiversité par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

Le Plan Climat, lancé le 6 juillet 2017, rappelle l'importance de la protection des écosystèmes marins pour limiter l'impact et la fréquence des catastrophes naturelles (Axe 18). Il annonce également que la France lancera des appels à projets pour valoriser et développer les Solutions fondées sur la nature (SFN) et augmentera les financements dédiés à l'adaptation de ses territoires par la mobilisation de ce type de solutions (Axe 19). Ceci s'inscrit dans un contexte d'engagement de longue date de la France et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) sur la question des solutions fondées sur la nature, à travers notamment un appui important aux travaux de l'UICN international et de son comité français sur la question.

Le 18 mai 2018, le MTES a annoncé l'élaboration d'un Plan interministériel pour la biodiversité en concertation avec tous les acteurs. Il visera à mobiliser l'ensemble de la société et à démontrer que la France répond à ses responsabilités en matière de préservation des écosystèmes. Il est fondé sur la conviction que gagner la bataille du climat et réussir à préserver la biodiversité sont deux enjeux indissociables¹.

2. LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

L'Agenda 2030 fixant les Objectifs de Développement Durable (ODD), les Objectifs d'Aichi du Plan stratégique 2011-2020, et l'Accord de Paris sur le climat en vigueur depuis le 4 novembre 2016 intègrent comme une priorité, au niveau global, la préservation de la biodiversité dans son ensemble. Il en est de même au niveau de l'UICN et au niveau européen avec la Stratégie dédiée pour l'horizon 2020.

L'Appel des 15 000 scientifiques du 13 novembre 2017, qui montre une dégradation accélérée et catastrophique de la biodiversité mondiale, demande explicitement aux Etats et à l'ensemble des acteurs de mettre en œuvre les engagements rappelés ci-dessus dans les délais les plus rapides. Cet appel est réitéré par les rapports régionaux de l'IPBES publiés en mars 2018.

3. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROMOUVOIR LES SOLUTIONS VERTES

La biodiversité dans les ODD : La préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques est un engagement mondial ; elle est présente dans 3 des 17 ODD : la cible 6 de l'ODD 6 lié à l'eau vise à préserver, d'ici 2020, les écosystèmes liés à l'eau de manière générale ; l'ODD 14 lié à la vie aquatique vise, d'ici 2025, au renforcement de la préservation des ressources marines ; et l'ODD 15.1 lié à la vie terrestre vise, d'ici 2020, à garantir la préservation des écosystèmes terrestres et d'eau douce. Cet agenda est fixé parallèlement à celui des Objectifs d'Aichi et de son Plan stratégique 2011-2020.

¹ Adapté d'un communiqué de presse publié le 18 mai.

La complémentarité des solutions : Dans le domaine de l'eau, les travaux préparatoires à l'Atelier international sur le génie écologique et les risques climatiques organisé les 20-22 septembre 2017 à Paris par l'Agence de l'eau Seine Normandie en partenariat avec l'AFB, l'AFD, l'UICN, l'IDDRI et le PFE ainsi que les travaux du Comité national français de l'UICN, de la Commission « Ressource en eau et milieux aquatiques » (CREMA) de l'ASTEE, et du projet européen « Mesures naturelles de rétention des eaux » (NWRM) soulignent l'importance de la mise en place conjointe et complémentaire de solutions dites « vertes » et de solutions dites « grises » ou « d'ingénierie classique ».

Les solutions dites « vertes » : Il existe une gamme de différentes solutions vertes : génie écologique, infrastructures vertes, soutien aux services écosystémiques, adaptation basée sur les écosystèmes, solutions fondées sur la nature... Elles permettent des bénéfices multiples importants à la fois pour la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la résilience des territoires et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Les « Solutions fondées sur la Nature » : Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN comme les « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité » (2016). Elles constituent, au sein des politiques de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique, des solutions très positives permettant de répondre conjointement à ces deux enjeux. Leur développement nécessite un changement important dans l'approche des maîtres d'ouvrage et de leurs organismes de conseils (bureaux d'études...).

4. UNE NOUVELLE INITIATIVE DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

Avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'Agence Française pour la Biodiversité et sur la base des résultats de l'Atelier international susmentionné, le Partenariat français pour l'eau met en place **un plan d'action vers l'international sur le thème de la biodiversité aquatique, avec un focus sur les solutions fondées sur la nature**. Les objectifs de ce plan d'action sont définis et seront réalisés en concertation totale avec tous les acteurs français concernés, démontrant ainsi la complémentarité des actions et des travaux de chacun. Une synergie la plus grande entre ce plan d'action et les autres plans d'actions du PFE sera recherchée en permanence. Le groupe de travail constitué dans le cadre de ce plan d'action suivra de près les travaux réalisés par le Comité national français de l'UICN, en particulier ceux relatifs à l'élaboration de principes opérationnels et de la norme mondiale pour les Solutions fondées sur la Nature. Ce travail est réalisé en collaboration étroite avec les instances mondiales de l'UICN afin d'aboutir au lancement officiel des standards mondiaux des Solutions fondées sur la Nature à l'occasion du Congrès Mondial de la Nature en 2020 qui se tiendra à Marseille.

Fort de son expérience de plus de 10 ans en matière de recherche de consensus multiacteurs, de plaidoyer et de valorisation de l'expertise française de l'eau et l'assainissement à l'international et en tant que membre du Comité d'orientation stratégique (COS) de la Fondation pour la Recherche et la Biodiversité, le Partenariat Français pour l'Eau entend inscrire ce plan d'action sur la préservation de la biodiversité aquatique avec un focus particulier sur les solutions fondées sur la nature dans la droite ligne de ses savoir-faire:

- a. **Construire un plaidoyer français opérationnel à mener dans les enceintes internationales fondé sur un consensus multi-acteurs et contribuer à une mobilisation de même type au plan international ;**
- b. **Valoriser les savoir-faire français, publics et privés, à l'international ;**
- c. **Favoriser les échanges entre les acteurs français et les acteurs étrangers ;**
- d. **Encourager un changement de perceptions et de comportements auprès des bailleurs de fonds internationaux et des différents acteurs (Etats autorités locales, entreprises, agriculteurs, ONG, populations...) vis-à-vis des solutions vertes mises en place à toutes échelles territoriales ;**
- e. **Identifier des projets opérationnels de solutions vertes à l'international, mobiliser des acteurs français pour participer à ces projets et faciliter leurs financements ;**
- f. **Mobiliser des financements publics et privés pour pérenniser ce plan d'action au-delà de l'année 2018, en particulier dans la perspective du Congrès mondial de la nature en 2020 à Marseille.**

Ce Plan d'action permettra la présentation de messages et de projets opérationnels en France et à l'international lors d'événements tels que le Forum mondial de l'eau de Brasilia du 18 au 23 mars 2018, le Forum politique de haut niveau pour la revue des ODD du 9 au 18 juillet 2018 à New York (HLPF), la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm du 26 au 31 août 2018 dont le thème est l'Eau, les écosystèmes et le développement, le Global Climate Action Summit à San Francisco du 12 au 15

septembre 2018, la COP14 sur la Biodiversité du 17 au 29 novembre 2018 à Sharm-El-Sheikh (Egypte) et la COP 24 sur le Climat du 3 au 14 décembre 2018 à Katowice (Pologne).

DUREE DU PLAN D'ACTION: 2 janvier au 31 décembre 2018

PORTEUR ET PARTENAIRES DU PROJET :

Porteur : Partenariat Français pour l'Eau avec une chargée de mission dédiée (Jessica Orban)

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Seine Normandie, Agence Française pour la Biodiversité, Partenariat Français pour l'Eau

Comité de préfiguration : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Agence de l'Eau Seine Normandie, Agence Française pour la Biodiversité, Agence Française de Développement, Comité français de l'UICN, IDDRI, OIEau

Membres du groupe de travail: Membres du Comité de préfiguration, Agences de l'eau, A-IGECO, ASTEE (notamment la CREMA), CDC Biodiversité de la Caisse des Dépôts et Consignations, ADEME, IRD, IRSTEA, FRB, CNRS, Museum National d'Histoire Naturelle, CEPRI, Comité national français RAMSAR, RIOB en tant que Secrétariat de l'AMEC-GafWaC, EDF, Suez, Veolia, MedWet, Coalition Eau, Spygen...